



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_026

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : **4 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	08	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPI, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPI (procuration), Mme Janine PERIDON-GONZALES (procuration), M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC (A donné procuration à Mme Janine PERIDON-GONZALES), M Bernard DENOS (A donné procuration à M Jean CRESPI),

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALES a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Projet financier aire de jeux

M le Maire informe :

L'aire de jeu pour enfants a été construite il y a plus de 18 ans.

Le sol souple assurant la sécurité en cas de chute est fortement dégradé.

Il convient de procéder à un remplacement total de la surface.

M le Maire présente le devis fournit par la société Loisirs diffusion en charge de la maintenance de l'aire de jeux communale :

- Installation du chantier =>450.00€ HT
- Dépose et évacuation du sol abîmé =>1 422.00€ HT
- Sol souple & installation =>6 280.50€ HT

Soit un total de 8 152.50€ HT => **9 783.00€ TTC**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de M le Maire et le

MANDATE pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 décembre 2025